



ALBIOMA LE GOL – SAINT-LOUIS (97)

Augmentation de la capacité de stockage pour la rubrique 1532 sur le site d'ALBIOMA Le Gol, situé au lieu-dit « Le Gol » sur la commune de Saint-Louis



Historique des révisions				
VERSION	DATE	COMMENTAIRES	RÉDIGÉ PAR :	VÉRIFIÉ PAR :
0	22/01/2021	Création de document	Chloé MACQUIGNEAU	Chrystelle GRUET

Client : Albioma Le Gol

Projet : Augmentation de la capacité de stockage pour la rubrique 1532 sur le site d'ALBIOMA Le Gol, situé au lieu-dit « Le Gol » sur la commune de Saint-Louis

Référence du document : Réf n° 22607-100-DE003-B

En date du : 22/01/2021

Table des matières

1	OBJET DU DOCUMENT	5
2	LIEU D'IMPLANTATION DU PROJET	6
3	PLAN DE SITUATION DU PROJET 1/25000 (FORMAT A3)	7
4	PLAN D'ENSEMBLE 1/510E – FORMAT A0 – VOIR DEMANDE DE DEROGATION EN ANNEXE 1	8
5	IMPLANTATION DU PROJET – VUE 3D	9
6	ANNEXES	10
6.1	Annexe 1 : Lettre dérogation plan.....	10

Liste des figures

Figure 1. Lieu d'implantation du projet [Source : Géoportail].....	6
Figure 2. Plan de localisation du projet (carte 1/25000 ^e) [Source : Géoportail] – Format A3	7
Figure 3. Vue 3D	9

1 OBJET DU DOCUMENT

Le présent document constitue le dossier graphique du dossier de demande d'autorisation environnementale qui comprend :

- Lieu d'implantation du projet ;
- Plan de situation du projet, à l'échelle 1/25 000 ;
- Plan d'ensemble indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants ;
- Une lettre de demande de dérogation du plan 1/200 en annexe 1 ;
- Une implantation générale du projet (vue 3D).

2 LIEU D'IMPLANTATION DU PROJET

Le projet sera implanté sur le site d'ALBIOMA Le Gol (ALG) de La Réunion. Ce dernier, d'une superficie de 62 hectares, est situé au lieu-dit « Le Gol » sur la commune de Saint Louis, sur la partie sud-ouest de l'île de la Réunion. Il est adjacent à l'usine sucrière du Gol.

Le projet sera plus particulièrement implanté sur deux parties du site ALBIOMA Le Gol :

- sur l'aire actuelle de stockage de charbon (nord du site),
- sur l'actuelle zone chantier IED. Cette zone constituera une nouvelle parcelle et sera intégrée à l'emprise ICPE du site.

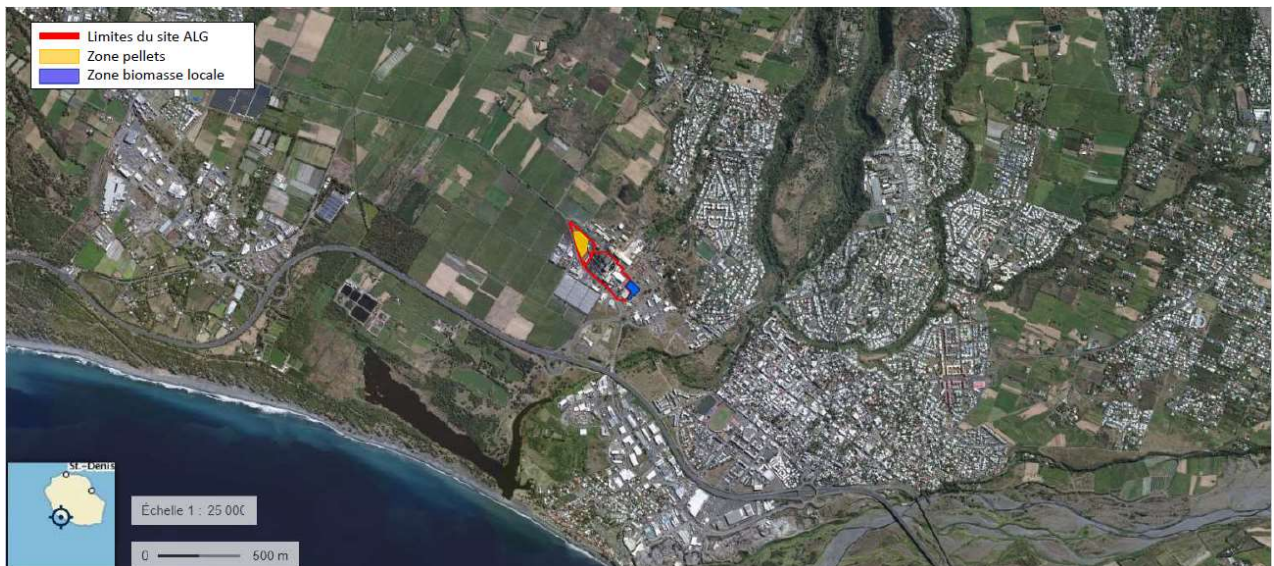


Figure 1. Lieu d'implantation du projet [Source : Géoportail]

3 PLAN DE SITUATION DU PROJET 1/25000 (FORMAT A3)

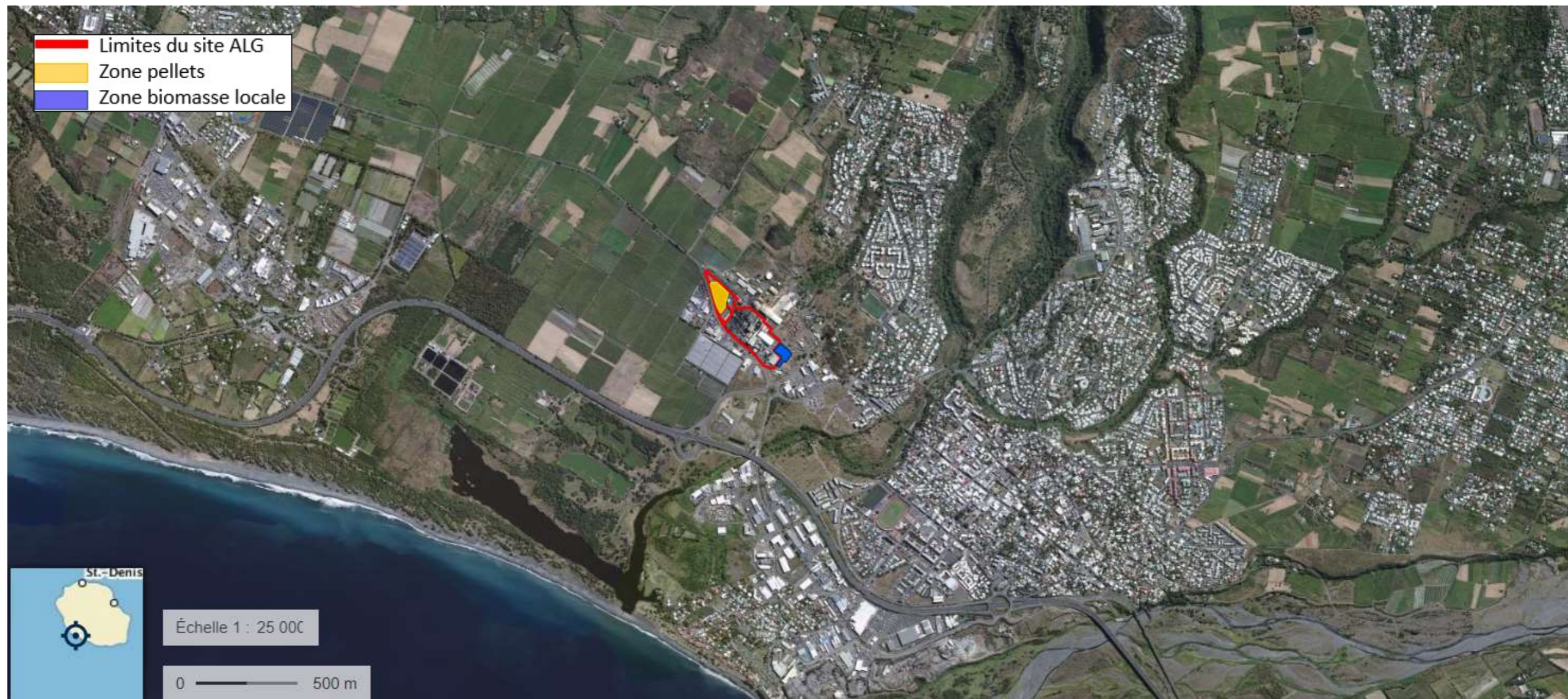


Figure 2. Plan de localisation du projet (carte 1/25000^e) [Source : Géoportail] – Format A3

4 PLAN D'ENSEMBLE 1/510E – FORMAT A0 – VOIR DEMANDE DE DEROGATION EN ANNEXE 1

5 IMPLANTATION DU PROJET – VUE 3D

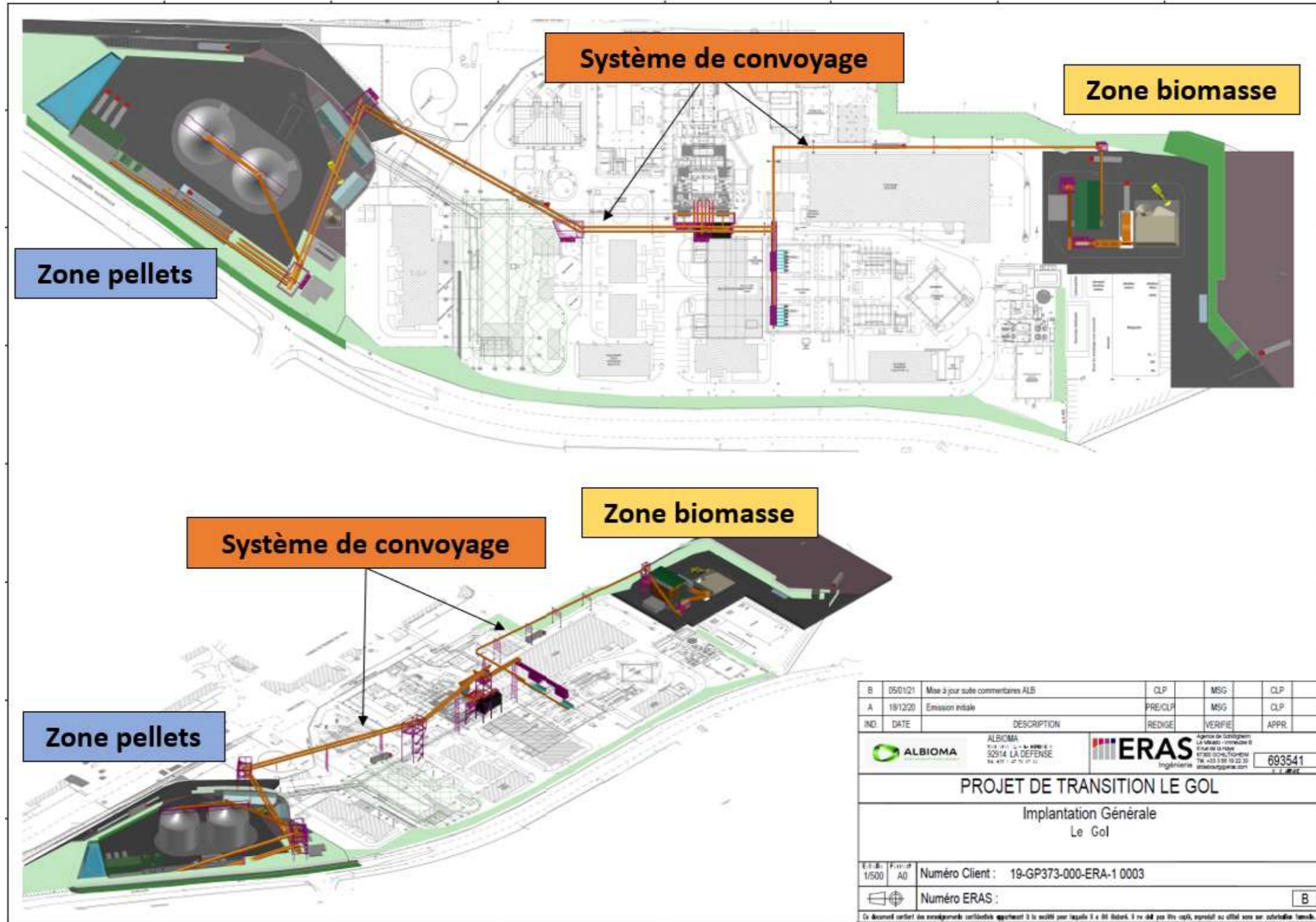


Figure 3. Vue 3D

6 ANNEXES

6.1 Annexe 1 : Lettre dérogation plan



ALBIOMA Le GOL
1 Route Nationale
Lieu-dit « Le Gol »
97450 Saint-Louis (La Réunion)

Préfecture de La Réunion
A l'attention de Mr Le Préfet
2 rue Juliette Dodu
CS 41009
97743 SAINT-DENIS Cedex 9

Saint-Louis, le 2 juillet 2021

Dossier suivi par : Céline GUERVILLE - Chef du Pôle Risques Chroniques et Territoires
Service Prévention des Risques et Environnement Industriels - DEAL Réunion

OBJET : Demande de dérogation concernant l'échelle du plan d'ensemble 1/200^{ème}

Je soussigné, Pascal LANGERON, Président directeur général d'ALBIOMA Le Gol, vous sollicite pour obtenir une autorisation de faire figurer dans le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet de notre site, un plan d'ensemble du projet à l'échelle 1/510^{ème} en lieu et place du même plan qui aurait dû être présenté à l'échelle réglementaire 1/200^{ème}. En effet, compte tenu de la mauvaise lisibilité dudit plan à l'échelle 1/200^{ème}, et conformément à l'article R512-6 du Titre I du livre V du Code de l'Environnement, l'échelle d'un tel plan peut être remplacée par une échelle adéquate améliorant la compréhension du document.

Espérant que vous voudrez bien donner une suite favorable à notre demande et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire à l'expression de ma haute considération.

Pascal LANGERON